



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le **mardi 26 juillet 2022 à 19 h 30**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, **à la salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'à nouvel ordre, par l'arrêté ministériel 2022-035.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1

M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3

M. Simon Mayer, conseiller n° 4

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Est absente :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8625-07-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le point 7 soit reporté à une séance ultérieure ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Constaté que l'avis de convocation a été signifié;
3. Octroyer le contrat pour la réfection du chemin des Quinze;
4. Présentation de la soumission de SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux – ponceau et rechargement – chemin des Quinze et octroyer le contrat de gré à gré;
5. Octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Quinze;
6. Octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la construction des rues Boutin et Falardeau;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

7. Acceptation ou refus de l'intégration des municipalités de Guérin, Nédélec et Notre-Dame-du-Nord à la RISIT selon les conditions prévues à l'article 22 de l'entente actuelle;
(Reporté)
8. Déterminer le taux horaire de l'assistant journalier aux travaux publics – emploi étudiant;
9. Engagement de M^{me} Marjorie Aylwin comme technicienne comptable;
10. Engagement de M. Alexandre Rousseau comme journalier opérateur de machinerie;
11. Demande de commandite – Prêt de tables et de chaises pour la journée « Portes ouvertes Mangeons local »;
12. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
13. Levée de la séance.

« Adopté »

Constater que l'avis de convocation a été signifié

L'avis de convocation a été signifié par courriel le 22 juillet 2022 aux élus. Tous les élus confirment l'avoir bien reçu.

8626-07-22

Octroyer le contrat pour la réfection du chemin des Quinze

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville a publié l'appel d'offres public identifié comme le Projet 686141-0000 pour octroyer un contrat pour les travaux de réfection d'une partie du chemin des Quinze (changement d'un ponceau et rechargement);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2022, il y avait trois (3) entrepreneurs et ils ont déposé une proposition à la date et à l'heure convenues, les montants incluant les taxes :

- Maçonnerie Gilles Caya inc. de Ville-Marie, au montant de 384 792.58 \$
- Transport D. Barrette & Fils inc. de Lorrainville, au montant de 166 983.94 \$
- Lamothe div. de Sintra inc. de Rouyn-Noranda, au montant de 367 230.15 \$

ATTENDU QUE SNC Lavalin a vérifié la conformité des soumissions et recommande;

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Transport D. Barrette & Fils inc. pour un montant de 166 983.94 \$, incluant les taxes;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat pour la réfection d'une partie du chemin des Quinze (changement d'un ponceau et rechargement – Projet 686141-000) à Transport D. Barrette & Fils inc. pour le montant de 166 983.94 \$ incluant les taxes, suivant les termes et conditions de l'appel d'offres;

QUE pour pourvoir au paiement de ce contrat soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

« Adopté »

8627-07-22

Présentation de la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la surveillance des travaux – ponceau et rechargement – chemin des Quinze et octroyer le contrat de gré à gré

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance de l'offre de services professionnels de surveillance des travaux de la réfection du chemin des Quinze de SNC-Lavalin Stavibel inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire donner un mandat à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc.;

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat de surveillance des travaux au coût de 21 045.32 \$, plus les taxes à SNC-Lavalin Stavibel inc.;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat suivant :

Surveillance en chantier – 15 jours à 10 h par jour :

- présence d'un technicien en génie civil pour la vérification;
 - de la réalisation des travaux en conformité avec les plans et devis;
 - des quantités de matériaux livrés et incorporés aux ouvrages;
- rédaction d'un journal de chantier quotidien;
- coordination auprès du service technique de la municipalité;
- confirmation des quantités pour paiement à l'entrepreneur;
- suivi et coordination des essais de qualité et de performance;
- coordination auprès du laboratoire pour les contrôles qualitatifs des matériaux;
- inspection provisoire et finale des travaux;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Surveillance en bureau :

- coordination entre les divers intervenants;
- suivi technique auprès du surveillant;
- tenue des réunions de chantier;
- analyse de la conformité des dessins d'atelier (fiches techniques, granulométries);
- émission des directives de chantier;
- vérification et approbation des décomptes progressifs;
- analyse et recommandation des travaux supplémentaires;
- inspection provisoire et finale des travaux;
- fermeture du projet.

QUE le contrat est conditionnel à ce que les travaux soient réalisés;

QUE pour pourvoir au paiement de ce contrat soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce contrat.

« Adopté »

8628-07-22

Octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Quinze

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin des Quinze débiteront bientôt;

ATTENDU QU'il était nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance de ces travaux visant le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées, qu'une seule entreprise a soumis une proposition;

ATTENDU QUE le coût estimé des services a été préparé par la Firme SNC-Lavalin inc. selon les coûts unitaires se retrouvant dans le contrat de services professionnels et une estimation des besoins;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroi le mandat de services professionnels de surveillance des travaux visant le contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englobe Corp., conformément à l'offre de services datée du 22 juillet 2022. Le coût estimé des services est de 10 944.28 \$, taxes non incluses;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE pour pourvoir au paiement de ce contrat soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

« Adopté »

8629-07-22

Octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la construction des rues Boutin et Falardeau

ATTENDU QUE la construction des rues Boutin et Falardeau est déjà en cours;

ATTENDU QU'il était nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance de ces travaux visant le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées, qu'une seule entreprise a soumis une proposition;

ATTENDU QUE le coût estimé des services a été préparé à l'interne selon les coûts unitaires se retrouvant dans le contrat de services professionnels et une estimation des besoins préparés par la firme SNC Lavalin inc.;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroi le mandat de services professionnels de surveillance des travaux visant le contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englobe Corp., conformément à l'offre de services datée du 21 juin 2022. Le coût estimé des services est de 17 955.56 \$ taxes non incluses;

QUE pour pourvoir au paiement de ce contrat le paiement soit pris à même le règlement d'emprunt n° 185-03-2022.

« Adopté »

Acceptation ou refus de l'intégration des municipalités de Guérin, Nédélec et Notre-Dame-du-Nord à la RISIT selon les conditions prévues à l'article 22 de l'entente actuelle

Reporté à une séance ultérieure

8630-07-22

Déterminer le taux horaire de l'assistant journalier aux travaux publics – emploi étudiant

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la part de l'étudiant afin que soit bonifié son salaire pour l'été;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QU'en raison de la rareté de la main-d'œuvre et de l'urgence de trouver de l'aide pour l'équipe en place;

ATTENDU QUE pour la période estivale du 27 juin au 27 août 2022, l'augmentation demandée représente un montant estimé de 850 \$ incluant les charges sociales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient que le chef d'équipe est seul depuis trop longtemps et qu'il est important de le soutenir;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde le taux demandé de 17 \$ par heure de travail à l'assistant journalier aux travaux publics – emploi étudiant pour l'été 2022.

« Adopté »

8631-07-22

Engagement de M^{me} Marjorie Aylwin comme technicienne comptable

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville a procédé à des entrevues le 22 juin 2022;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville recommande l'embauche de M^{me} Marjorie Aylwin au poste de technicienne comptable avec une période de probation de six mois;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Marjorie Aylwin comme technicienne comptable en date du 1^{er} août 2022 pour une période d'essai de six mois et pendant sa période de probation, elle est régie par la Loi sur les normes du travail;

QU'elle offre quatre jours de travail contre rémunération d'ici son entrée en poste, puisqu'elle a choisi de donner un préavis de 5 semaines à son employeur actuel;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire de 25.63 \$ pour une semaine de travail de 35 heures.

« Adopté »

8632-07-22

Engagement de M. Alexandre Rousseau comme journalier opérateur de machinerie

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville a procédé à des entrevues le 11 juillet 2022;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville recommande l'embauche de M. Alexandre Rousseau au poste de journalier opérateur de machinerie avec une période de probation de six mois;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M. Alexandre Rousseau comme journalier opérateur de machinerie en date du 13 juillet 2022 pour une période d'essai de six mois et pendant sa période de probation, il est régi par la Loi sur les normes du travail;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire de 22.70 \$ (une augmentation de 1 \$ sera octroyée lorsqu'il aura son permis de classe 3) pour une semaine de travail de 40 heures.

« Adopté »

8633-07-22

Demande de commandite – prêt de table et de chaise pour la journée « Portes ouvertes - Mangeons local »

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de prêt pour des tables et des chaises pour la tenue de la journée « Portes ouvertes – Mangeons local » qui se déroulera le 11 septembre 2022;

ATTENDU QUE cette activité permet de faire rayonner la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de prêter 20 tables rectangulaires et 150 chaises.

« Adopté »

Période de questions

Il y a 1 personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Travaux rues Boutin et Falardeau;
- Travaux chemin des Quinze.

La période de questions commence à 19 h 50 pour se terminer à 20 h 05.



No de résolution
ou annotation

8634-07-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et **résolu** à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 07.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »

